

### **REUNION DU VENDREDI 4 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 09 heures 40, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS: M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES: M. PIERRE BOULANGER, M. DOMINIQUE CAMUS, MME BRIGITTE FOURE, M. LAURENT SOMON

#### - oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2014 est adopté.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour M. TETU, Mme QUIGNON pour Mme LEFEVRE, M. BOULOGNE pour Mme DEMAISON.

14.2.29. – VOEU « POUR UN BILAN DANS LES SERVICES MANDATAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES» déposé par le groupe « Centre et Indépendants », Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. SUEUR pour M. LEFEUVRE, M. CAMUS pour M. JARDE, M. LABILLE pour M. VLAEMINCK, M. BOULANGER pour Mme LHOMME, M. SOMON pour M. BIGNON.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, MM CHAIDRON et MAISSE, les groupes « La Gauche Solidaire », « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, le reste des élus présents votant contre.

**14.5.4. – PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES ARCHIVES. -** M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. MAQUET pour M. WADOUX.

M. JARDE déplore la baisse de 9% des crédits alloués au patrimoine et estime que l'opération des « Rendez-vous du Fleuve » manque de lisibilité car le bilan de cette manifestation est difficile à établir en raison, selon lui, de son inscription au titre de plusieurs programmes budgétaires. Il regrette enfin que les subventions accordées au petit patrimoine aient été supprimées depuis 2013, accroissant ainsi les inégalités territoriales.

M. CHEVAL désapprouve le rythme soutenu de l'examen des dossiers au sein des commissions qui ne permet pas aux élus d'entrer plus en détail dans les rapports. Il regrette un travail mené selon lui « à la hussarde ».

En réponse à M. JARDE, M. le Président, concernant les Rendez-Vous du Fleuve et le Grand Projet Vallée de Somme, insiste sur le fait que ce dernier constitue un projet identitaire et transversal de promotion touristique, vecteur de lien social notamment au travers des chantiers d'insertion qui le composent et rappelle également que 70% des Samariens vivent dans la vallée de la Somme.

Puis en réponse à M. CHEVAL M. le Président rappelle que les dossiers sont portés à la connaissance des élus douze jours avant leur examen en séance et que l'allongement des sessions pourrait soulever des problèmes de quorum ou d'absentéisme au vu des responsabilités de chacun et que toute latitude est laissée aux présidents de commissions pour organiser leurs réunions.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

## 14.5.5. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. CHEVAL juge exorbitant le coût de la restructuration des Archives estimé à 27 millions € et indique avoir demandé un plan de financement détaillé, et qu'à défaut de réponse, l'opposition votera contre.

M. PIOT fournit à M. CHEVAL le détail du plan de financement du projet de restructuration des Archives départementales et s'engage à en fournir copie.

M. CHEVAL regrette que ces chiffres lui soient donnés au moment du vote et juge qu'il s'agit d'une ambition forcée et indique, par conséquent, que les groupes de l'opposition s'abstiendront.

M. le Président précise à M. CHEVAL que le montant estimé de 5 millions € concernant la participation de la Région à ce projet est inscrit au sein du Contrat de Développement Somme-Picardie et qu'il couvre les deux sites dédiés aux Archives départementales. Puis il rappelle que la rénovation du bâtiment sis rue Saint-Fuscien intègre le caractère historique du bâti et que l'emprunt contracté à cet effet auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présente des conditions financières favorables.

Il souligne en outre le caractère obligatoire de cette dépense liée au fait que la gestion des archives constitue la plus ancienne compétence des Départements.

M. JARDE s'interroge sur les coûts de fonctionnement du futur lieu de stockage des archives situé rue Paul Claudel à Amiens.

M. le Président rappelle qu'il n'y aura aucun agent supplémentaire affecté à ce site en dehors des missions d'archivage ponctuelles.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

## 14.5.6. - SOUTIEN AU SPECTACLE. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. CHEVAL indique que l'opposition votera contre le point du rapport relatif à l'EPCC de la Maison de la Culture et à l'Ecole du Cirque dans la mesure où elle a toujours combattu l'entrée du Conseil général au sein de ces organismes. Puis, estimant que l'opposition est exclue des discussions du comité d'examen des subventions aux compagnies théâtrales, il ajoute que les groupes de l'opposition voteront également contre ce point du rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

# 14.5.7. - POLITIQUE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. JARDE exprime son incompréhension concernant l'opération « le livre de bébé » qu'il juge inutile et indique que l'opposition a été exclue de tout débat concernant cet ouvrage.

M. CHEVAL relève quant à lui qu'il existe une distorsion autour de cette opération puisque certaines mamans vivant à l'extérieur du Département vont bénéficier de ce livre alors qu'au contraire certaines Samariennes en seront exclues. M. CHEVAL estime que cette opération pourrait être complétée par un travail avec les services sociaux du Département. Il indique en outre qu'il serait utile d'utiliser le levier des bibliothèques territoriales où de nombreux bénévoles travaillent à l'éveil à la lecture auprès des Samariens. A ce propos, il note une véritable professionnalisation des agents de bibliothèques mais demande que les bénévoles qui y travaillent ne soient pas oubliés.

M. le Président souligne le professionnalisme des agents en bibliothèque et indique qu'une mise en réseau de ces structures par les EPCI est en cours. Il assure que les bibliothécaires bénévoles sont pris en considération lors de l'intégration au réseau notamment grâce à la formation dispensée par la BDS. Il tient en outre à rappeler que la médiation évoquée par M. CHEVAL est effective via les réseaux de la Protection Maternelle et Infantile.

Concernant la professionnalisation des personnels bénévoles de bibliothèques et de médiathèques, M. PROYART précise qu'il appartient aux responsables de structures d'inciter les bénévoles à suivre ces formations. Au sujet de l'opération « le livre de bébé », M. PROYART indique que des outils sont proposés par la Bibliothèque Départementale de la Somme au moyen de mallettes « bébés lecteurs » et de rencontres avec les futures mamans.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

# 14.5.8. - CULTURE ET EDUCATION. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. JARDE se dit surpris par la baisse des crédits alloués au PAC80 qui ne recouvrent que 50% des demandes, et dénonce la refonte des critères et la baisse de la participation départementale aux sociétés musicales.

M. le Président lui indique qu'il n'y a pas de baisse des crédits du PAC80, il souligne que ces crédits sont compris sur une année scolaire et non sur une année civile. Concernant les sociétés musicales, il juge cette diminution des crédits nécessaires et rappelle qu'elle a été faite en concertation avec les acteurs concernés.

M. CHEVAL estime qu'il manque la moitié du budget destiné à financer le PAC80 et annonce que pour cette raison les groupes d'opposition voteront contre ce rapport.

M. PROYART indique que de nombreux Départements envient ce dispositif samarien dont le bénéfice n'est plus à prouver puisqu'il irrigue tous les collèges du territoire en développant l'éveil culturel des collégiens. Il note que malgré une longue mise en place, le système a su faire ses preuves grâce aux activités riches et à la valorisation culturelle effectuée en partenariat avec les territoires.

M. JARDE précise que les critiques de l'opposition ne portent que sur la baisse des crédits et non sur la qualité de ce dispositif.

En raison d'un malaise d'une personne dans l'assistance, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 10h25 est reprise à 10h40).

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

# 14.5.9. - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. JARDE émet le souhait qu'une étude approfondie de la fréquentation et du niveau d'activité du Centre Culturel de Rencontre de Saint-Riquier soit menée au vu des hausses de crédits accordées.

M. le Président se dit favorable à cette étude.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

#### 14.5.10. - ARCHEOLOGIE. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

M. CHEVAL estime que la Vallée de l'Archéologie manque de visibilité. Il s'interroge sur la concrétisation de la mise en réseau et note que les statistiques données dans le rapport ne reflètent pas correctement la fréquentation des sites autres que Samara.

M. JARDE appelle de ses vœux une meilleure mise en valeur du site de Ribemont-sur-Ancre

M. le Président souligne le caractère archéologique exceptionnel du site de Ribemont-sur-Ancre et du travail conduit par son laboratoire ; il indique que le micro-musée de Ribemont-sur-Ancre est ouvert aux scolaires à la demande et convient qu'il reste, toutefois, des marges de progression.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

## 14.5.11. - SAMARA: BUDGET ANNEXE. - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés », M. STOTER et M. CAMUS ne prenant pas part au vote, les groupes « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », « Somme à Gauche », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour.

### 14.5.12. - DEVOIR DE MEMOIRE - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BIGNON pour M. MAQUET.

M. LEC indique avoir informé les délégations lors d'une session au Conseil Européen de l'importance des commémorations prévues dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre dans la Somme. Il rappelle qu'une présentation de cet événement sera faite en juin ou octobre prochain auprès des ambassadeurs de l'UNESCO et informe ses collègues qu'une vingtaine de pays sont actuellement intéressés.

M. le Président indique que la date d'inauguration de ces commémorations a été modifiée et se déroulera désormais le 2 juillet 2014.

Il est procédé un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, M. BRUNEL votant contre le point relatif au meeting aérien de Glisy.

## 14.5.13. - TRANSPORT SCOLAIRE. - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. CHEVAL s'interroge sur le différentiel existant entre l'augmentation du taux de la TVA sur les transports et le montant de la contribution des familles aux transports scolaires et juge le chiffrage irréaliste, une hausse des crédits étant selon lui inévitable lors de l'application des nouveaux rythmes scolaires au second semestre 2014 et annonce que pour cette raison les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport.

M. DEMARTHE indique que l'impact des nouveaux rythmes scolaires ne se fera sentir qu'en 2015, peu de communes ayant mis en place la réforme à la rentrée scolaire de 2013.

M. JARDE estime qu'il est difficile de comprendre qu'une demi-journée de transport supplémentaire ne génère qu'1% d'augmentation.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

## 14.5.14. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE EDUCATIF. - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

# 14.5.15. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE. - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. JARDE déplore l'absence de travail en commission au sujet des subventions d'équilibre versées aux collèges pour combler le déficit de la restauration scolaire. Il se dit lassé de la question de la prise en charge de l'entretien des bacs à graisse des cuisines de collèges, problème récurrent et jusqu'à présent insoluble. Il regrette en outre que les crédits d'investissement dans les collèges privés aient disparu et demande à ce que leur mise en place soit envisagée conformément à la loi.

M. DEMARTHE, en réponse à M. JARDE, indique que le Département intervient dans les collèges dès lors que leur fonds de roulement est affecté sachant que le fonds social doit intervenir préalablement. Concernant le collège numérique, M. DEMARTHE indique que cette démarche ne concerne pas uniquement les collèges publics mais tous les collèges du territoire y compris privés, ces derniers bénéficiant d'une dotation établie en accord avec le diocèse.

Au sujet des contrats de maintenance et notamment concernant les bacs à graisse des collèges, M. DEMARTHE indique que l'objectif poursuivi est l'uniformisation pour un marché global d'entretien et de maintenance pour l'ensemble des collèges.

M. le Président réaffirme son engagement de ne pas exclure un élève de la cantine même si la famille est défaillante dans le paiement des frais de restauration.

M. PROYART se dit lui aussi attaché au principe de non-exclusion des élèves notamment au vu des difficultés économiques grandissantes dans les territoires et note que la mise en place de cartes magnétiques de paiement des repas a permis de diminuer significativement les impayés. Il souligne en outre l'amélioration constante de la qualité des repas servis dans les cantines scolaires et indique qu'une réflexion est lancée pour régler la problématique de la facturation dans le cadre de l'approvisionnement par les circuits courts.

M. le Président rappelle que le choix du Département de favoriser les filières courtes permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de qualifier le personnel de cuisine et d'apporter une alimentation équilibrée aux collégiens sur l'ensemble du territoire.

M. DEWAELE se dit sceptique sur le bilan carbone de l'approvisionnement en circuits courts car il nécessite des livraisons plus fréquentes et donc plus de roulage.

En réponse à M. CHEVAL, M. DEMARTHE l'invite à rejoindre le comité de pilotage sur les cantines scolaires.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre, M. JACOB ne prenant pas part au vote sur l'action 3 relative aux collèges privés sous contrat.

# 14.5.16. - LE PLAN « COLLEGE NUMERIQUE » - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme DEMAISON.

M. JARDE rappelle que l'utilisation de l'outil numérique a permis d'améliorer sensiblement les résultats scolaires dans le département et réitère son soutien à ce programme malgré une baisse des crédits inscrits dans la proposition de budget pour 2014.

M. le Président réaffirme sa volonté de continuer à investir de manière constante dans ce programme mais note qu'il ne s'agit que d'un outil parmi d'autres mis en place par le Département au bénéfice de la réussite scolaire. Il souligne à ce propos que la Somme compte parmi les meilleurs taux d'équipement en matière de matériel éducatif numérique au niveau national.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

# 14.5.17. - LA REUSSITE EDUCATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE. - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

En réponse à M. JARDE, M. DEMARTHE indique que les parents d'élèves sont représentés au sein des collèges par PEEP, la FCPE ou des listes de parents d'élèves autonomes. Il a été décidé de se tourner vers la PEEP et la FCPE, associations traditionnelles du secteur, seules à même d'organiser des formations.

M. DEMARTHE ajoute à ce propos qu'un projet de formation sera prochainement présenté lors des conseils d'administration grâce au travail mené en direction des parents. Il indique en outre que seules 15 collèges sur 50 sont entrés dans cette démarche et que les autres réfléchissent à l'intégrer lors des prochains appels à projets. Ce choix est fondé sur la proposition d'un projet de formation solide et indispensable pour que les parents siégeant au sein des conseils d'administration soient correctement informés des sujets de discussion et puissent y apporté leur contribution. Il réaffirme la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs du secteur en évitant les exclusivités.

M. le Président en réponse à une question de M. JARDE, indique que le dispositif des animateurs territoriaux est ancien et plus toujours adapté à la réalité. Il rappelle que ce dispositif est appelé à disparaître progressivement, les EPCI prenant en charge les postes d'animateurs territoriaux.

M. LECUYER se dit favorable à cette démarche en indiquant le manque de visibilité concernant l'abandon de la Région et du Département dans le dossier du financement du poste de projectionniste du cinéma « le Cyrano ». Il reconnaît que la gestion du site aurait pu être déléguée à un opérateur privé mais l'ensemble des acteurs de ce dossier souhaitaient un maintien de l'esprit associatif, ce qui l'a conduit en tant que Président de la Communauté de Communes Authie-Maye à conclure une convention pour compenser cette perte et maintenir le cinéma.

M. DEMARTHE se dit surpris par l'intention de vote négatif de l'opposition sur un dossier tel que le PrEST, essentiel pour le développement du territoire et exemplaire.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

#### 14.5.18. - SPORT POUR TOUS. - M. Gilbert MATHON, rapporteur.

M. JARDE, après avoir rappelé les statistiques de décès par noyade dans le département, regrette l'arrêt de l'aide du Département au transport des enfants vers les piscines. Il constate qu'un tiers des collégiens ne savent pas nager ce qu'il considère comme dommageable.

M. le Président précise que l'arrêt de l'aide au transport porte sur les élèves du primaire et non sur les collégiens.

M. MATHON rappelle qu'il est de la compétence des communes et des EPCI d'organiser le transport des élèves de primaire vers les piscines et non au Département.

M. LECUYER émet le souhait de voir plus de créations de bassins d'apprentissage sur le territoire, et souligne que la charge du transport et des entrées revient aux EPCI.

M. le Président insiste sur le rôle pivot des institutions locales dans la création des bassins d'apprentissage et reconnait qu'il n'existe à ce jour aucun bassin au nord de la Baie de Somme. Il rappelle la nécessité de l'apprentissage de la natation aux enfants et suggère une concertation entre les différents présidents d'EPCI en vue d'étudier la faisabilité d'un nouveau bassin dans l'est du département, territoire pris en exemple par M. LECUYER.

 M. STOTER souligne l'engagement du Département concernant les bassins d'apprentissage en rappelant qu'il a été établi une règle qui s'échelonne sur trois contrats triennaux et que 1,5 millions € de crédits sont portés vers ces bassins d'apprentissage et non sur les bassins ludiques.

M. MATHON informe ses collègues que le Tour de France passera en 2015 ou en 2016 pour les commémorations du Centenaire de la Grande Guerre et qu'il traversera le département à Péronne et à Ham sur 26 km le 10 juillet prochain et que deux arches gonflables aux couleurs du Conseil général seront positionnées en entrée et en sortie de Ham.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteurs sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

#### 14.5.19. - SPORT DE HAUT NIVEAU. - M. Gilbert MATHON, rapporteur.

M. JARDE note que le Département de la Somme compte parmi les plus sportifs de France tant au niveau amateur qu'au niveau professionnel et estime regrettable la baisse des crédits alloués au sport de haut niveau, l'activité sportive étant un élément essentiel de bien-être et de lien social.

M. le Président approuve les propos de M. JARDE concernant les bienfaits du sport sur la santé et de son rôle fédérateur auprès des jeunes samariens mais précise que les crédits en faveur du sport ont été réorientés en direction du sport pour tous, le sport de haut niveau trouvant plus aisément des recettes publicitaires auprès de sponsors privés.

M. LEC note que bien que les collègues de l'opposition fassent des propositions constructives, leur vote est toujours contre et leurs interventions ne font état d'aucune contre-proposition chiffrée, ce qu'il juge stérile.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

## 14.5.20. - STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF. - M. Gilbert MATHON, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre l'action 2.

**14.5.21. – VOEU « LA LOI CARLE »** (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et Apparentés », « La Gauche Solidaire ») - M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. JARDE rappelle que le vœu déposé se situe dans le prolongement de la loi Charasse et qu'il n'y observe aucune incohérence même si la formulation de celui-ci lui apparaît peu claire, propos que M. DUBOIS appuie.

M. PROYART répond que l'objectif premier de ce vœu est un réalignement des contraintes en direction des établissements publics et privés.

M. LEC indique que le Conseil général souhaite s'inscrire durablement dans la réflexion menée par le Ministère de l'Education et qu'il se veut force de proposition et d'amélioration de la loi CARLE.

M. DUBOIS indique que la loi s'applique uniquement si les écoles privées sont situées en dehors de la commune et réaffirme qu'il ne financera pas les écoles privées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BUISINE pour M. DAVERGNE.

M. le Président suspend la séance à la demande de M. DUBOIS.

(La séance suspendue à 13h05 est reprise à 13h10).

M. DUBOIS réaffirme que le vœu déposé demande une modification de rédaction. Il cite l'exemple d'un maire ne disposant pas de structure éducative sur son territoire et qui doit donner son accord à la scolarisation d'un enfant dans un établissement privé situé hors de sa commune, ce qui outre une incohérence représente une atteinte au principe de laïcité.

Le vœu est modifié avec l'ajout de la phrase « l'accord du maire qui ne possède pas... »

Il est procédé à un vote, le vœu ainsi modifié est adopté, les groupes de la majorité, MM. GUYOT,

DEWAELE, VLAEMINCK et SUEUR votant pour, MM. LECUYER, LEFEVRE et LOTTIN s'abstenant.

14.5.22. – VOEU « CONTRE UN AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A LA HUSSARDE (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »).

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN votant pour, le groupe « Somme à Gauche », MM. PILOT et GUYOT votant contre, MM. JACOB, LOGNON et LEFEVRE s'abstenant, le groupe « La Gauche Solidaire » et MM. MAISSE et CHAIDRON refusant de participer au vote.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. JACOB.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 13h39 est reprise à 14h45).

14.6.3. - SOUTIEN A L'EMPLOI ET RENFORCEMENT DES SOLIDARITES. - Mme Catherine QUIGNON, présidente, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.6.4. - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. - Mme Catherine QUIGNON, présidente, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, M. LOTTIN votant contre le point sur la promotion de l'éolien off-shore et M. LORIC s'abstenant.

14.6.5. – DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE. - Mme Catherine QUIGNON, présidente, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, MM. VLAEMINCK, LEFEUVRE, DEWAELE et Mme LHOMME votant contre, les groupes de la majorité et le groupe « Indépendants en Somme » et M. David LEFEVRE votant pour.

14.6.6. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FONCIER. - M. Jean-Paul NIGAUT, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur l'amendement, déposé par M. le Président, qui est adopté.

M. DUBOIS tient à rappeler que le département de la Somme vit dans une dimension agricole extrêmement marquée et que les agriculteurs sont les porteurs d'une grande valeur ajoutée et regrette la baisse des crédits alloués à ce domaine.

Il note que le nombre d'exploitations en difficulté ne cesse d'augmenter entraînant la disparition d'exploitations agricoles avec pour conséquence une diminution du dynamisme des territoires. Il indique également que la suppression des aides aux foires locales est un mauvais signal envoyé aux producteurs locaux alors que dans le même temps le Département dit vouloir privilégier les circuits courts et l'agriculture de proximité. Enfin, M. DUBOIS souligne que le secteur agricole est un secteur de création et de maintien de l'emploi sur l'ensemble du territoire avec de nombreuses entreprises de transformation agroalimentaire, certaines étant encore en activité exportatrice. En conclusion, il indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. VLAEMINCK pour M. DEWAELE et M. DE JENLIS pour M. CHEVAL.

M. le Président, en réponse à M. DUBOIS, indique que les foires locales mettent davantage en avant le matériel agricole que les producteurs locaux et qu'un arrêt des subventions ne signifie pas un arrêt de ces manifestations et il se félicite en outre de l'excellent rapport de partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

M. PROYART indique qu'il ne prendra pas part au vote pour l'action relative à la lutte contre le ruissellement en tant que Président de SOMEA.

Réagissant à des propos de M. DUBOIS concernant les AMAP, M. TETU fait part de son désaccord et l'invite à partager une écrasée de pomme de terre cuisinée avec des légumes d'une AMAP pour en constater la différence de goût.

Mme QUIGNON souligne que les foires locales louent leur emplacement et qu'elles acquièrent une renommée, ce qui leur permet de se maintenir dans le temps et ce, même en l'absence de subvention du Département qu'elle juge toutefois utile au démarrage. Elle signale en outre que la subvention accordée à la manifestation « Plaine en Fête » est maintenue.

M. DEWAELE estime que les concours d'élevage sont des événements d'importance et qu'il est nécessaire de les attirer en maintenant un niveau de subvention conséquent tout comme l'a fait Mme QUIGNON pour les manifestations autour de Parmentier à Montdidier.

M. le Président rappelle que les circuits courts ne sont qu'un moyen parmi d'autres de diversifier les débouchés des producteurs agricoles.

M. SUEUR invite M. TETU à se rendre sur le site de production « Mousline » qui emploie 200 personnes, entreprise qui exporte un savoir-faire local.

M. le Président rapportant les propos de M. Roguet, président de la Chambre d'Agriculture souligne que la situation actuelle des céréaliers est confortable.

M. DUBOIS tient à rappeler qu'il est question aujourd'hui de la spécificité du département dont les choix en matière d'agriculture profitent à l'ensemble du territoire et réaffirme qu'il s'agit d'un signal positif à envoyer au monde agricole surtout dans le contexte de la fin des quotas laitiers en 2015 et qu'il aurait été cohérent de maintenir ces aides dans le cadre d'un soutien au développement économique et à l'emploi.

M. DEWAELE se dit attristé de voir les céréaliers assimilés à des nantis alors qu'ils sont soumis aux fluctuations des marchés et qu'ils créent de la valeur ajoutée.

Pour M. LEC, la véritable question est celle de la manière dont le budget du Département peut soutenir les agriculteurs ou les lycées agricoles.

M. BIGNON ironisant sur les propos de M. LEC dit sa satisfaction de voir le soutien apporté par Amiens Nord au développement de la petite agriculture puis il regrette la baisse des crédits alloués à l'agriculture dans son ensemble, domaine qui selon lui fonctionne bien et mériterait d'être mieux soutenu.

(Des bruits se font entendre dans le public)

M. BIGNON dénonce l'insolence des collaborateurs du Cabinet qui ne cessent de parler lors des débats et font preuve d'une attitude désobligeante et demande le respect de la parole de l'opposition.

M. BIGNON demande une suspension de séance et quitte la salle.

(La séance suspendue à 15h40 est reprise à 16h00).

M. BIGNON indique que plusieurs collaborateurs du Cabinet se sont livrés à des actes contraires au règlement intérieur durant les prises de parole de l'opposition. Il demande à M. le Président de rester le garant des droits de la majorité et protecteur des droits de l'opposition. M. BIGNON demande à M. le Président de donner lecture de l'article 19-1 alinéa 4 du chapitre sur la police du règlement intérieur. M. BIGNON dit avoir confiance dans l'impartialité de la justice de la présidence et espère que des conséquences seront tirées à l'égard des collaborateurs en question.

M. le Président dit avoir entendu les arguments de M. BIGNON et de l'opposition, et leur présente ses excuses au nom de ses collaborateurs.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. MAISSE pour M. PROYART.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.6.7. - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES. - M. Gilbert MATHON, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.6.8. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE. - M. Gilbert MATHON, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, M. LOTTIN s'abstenant.

- 14.6.9. PROMOTION ET DEVELOPPEMENT D'UN MARKETING TERRITORIAL. M. Gilbert MATHON, rapporteur.
- M. DEMARTHE indique qu'il ne prend pas part au vote en tant que Président de « Somme Tourisme ».
- M. LOTTIN souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur le niveau de classement des offices de tourisme de la Baie de Somme rendu nécessaire par l'existence de casinos.
- M. DEMARTHE lui indique que suite à la dissolution des UDOTSI, Somme Tourisme a repris la compétence de classement des offices de tourisme.
- M. MAQUET convient qu'il s'agit d'un sujet sensible car l'installation d'un casino sur une station classée du littoral nécessite un office de tourisme de première catégorie, soulevant également la question de la collecte de la taxe de séjour.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.6.10. - SECURITE SANITAIRE. - M. Jean-Paul NIGAUT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.6.11. - LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL: BUDGET ANNEXE. - M. Jean-Paul NIGAUT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.6.12. – APPEL A PROJETS GRAND PROJET VALLEE DE SOMME. - M. Jean-Paul NIGAUT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

M. le Président suspend la séance pour permettre à la commission des finances de se réunir.

(La séance suspendue à 16h15 est reprise à 16h30).

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour M. BIGNON, M. DESTRUEL pour M. MATHON, M. CAMUS pour M. JARDE, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. DE JENLIS pour M. CHEVAL, M. VLAEMINCK pour M. DEWAELE, M. WADOUX pour M. MAQUET, M. BOULANGER pour Mme LHOMME, M. LOGNON pour M. JACOB, M. MAISSE pour M. PROYART.

## 14.1.8. - BUDGET PRIMITIF 2014. - M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LABILLE pour M. LEFEUVRE.

M. STOTER revient sur les nouvelles relations tissées entre l'Etat et les Départements dans le cadre du financement des trois allocations individuelles de solidarité en insistant sur le fait que l'Etat a écouté les Départements et leur a proposé, au travers du pacte de responsabilité, un financement plus juste des allocations individuelles qui a permis d'équilibrer le Budget primitif 2014 en dépense et en recette à 699 000 150 €.

Il rappelle que la section d'investissement s'élève, hors réaménagement de la dette, à 115 550 150 €, soit un montant en augmentation par rapport à 2013 de 6 818 985 € à laquelle s'ajoute une enveloppe, en recette comme en dépense, de 10 millions € pour permettre une gestion active de la dette.

M. STOTER ajoute que le budget présenté concrétise une volonté forte du Département de maintenir une épargne suffisante afin de mener à bien le programme d'investissement sans déséquilibrer la structure de financement.

L'épargne nette dégagée garantit la capacité de la collectivité à mettre en œuvre ses projets d'équipement et l'équilibre des recettes d'investissement est maintenu dans une proportion de 42% de recours à l'emprunt pour 58% de recettes définitives.

M. STOTER indique que le programme d'investissement répond à une volonté affirmée de prioriser l'action sur les opérations pour lesquelles il est possible d'obtenir des financements de la part des partenaires et en particulier de la Région Picardie dans le cadre du Contrat Somme Picardie.

M. STOTER indique ensuite qu'il est prévu de recourir plus massivement à l'emprunt, le désendettement engagé depuis 2008 permettant d'utiliser ce levier et insiste sur le travail effectué par les services en matière de réduction du risque de l'encours en citant deux chiffres pour illustrer ses propos : en 2007, la part des produits structurés représentait plus de 41% de l'encours alors qu'elle ne représentait plus que 9.4% au 31 décembre 2013.

M. STOTER signale ensuite que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 573 450 000 €, enregistrant ainsi une hausse en volume, hors dépenses imprévues de 25,8 millions € dont une grande part concerne l'augmentation des charges incompressibles comme le versement du RSA.

M. STOTER indique que les dépenses de personnels augmentent mécaniquement de 3,7 millions € du fait de la revalorisation des grilles et échelles indiciaires, de l'augmentation des cotisations patronales et des effets dus aux déroulements de carrière.

Concernant le SDIS, M. STOTER rappelle l'effort réalisé par la majorité depuis 2008 et souligne la progression de la contribution annuelle au fonctionnement du SDIS ainsi que la contribution à la réalisation du programme d'investissement de 7 millions € qui ont permis de rattraper le retard du Département en matière d'effectifs et d'équipements pour ce service essentiel pour les Samariens et ce, dans un contexte économique très contraint.

M. STOTER rappelle ensuite que les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement se totalisent à 620 000 150 € à comparer à 586 796 230 € au Budget primitif 2013.

En réponse aux remarques soulevées par l'opposition sur la gestion des effectifs, M. STOTER répond que les emplois créés sont compensés par des emplois supprimés et précise que quatre de ces créations permettront de « déprécariser » des personnels et ne généreront pas de dépense supplémentaire sur la masse salariale pour 2014. Il note par ailleurs que deux départs sur six d'agents transférés du Parc de l'Equipement, au titre de la loi du 26 octobre 2009, ne sont pas remplacés suite à un travail d'optimisation de l'organisation, générant ainsi une économie de rémunération de deux emplois d'encadrement.

Répondant à l'argument de l'opposition relatif à un « tour de passe-passe » dans l'aide aux personnes âgées dépendantes, M. STOTER souligne que les crédits prévus au titre de l'APA passent à 62 655 000 € contre 65 032 300 € en 2013, et rappelle que les prévisions se basent sur les réalisations effectives et les ajustements opérés lors des décisions modificatives.

M. STOTER indique ensuite que la nouvelle présentation budgétaire par politique publique représente un réel effort de transparence et de lisibilité accompli par directions de la collectivité pour faciliter le vote de l'Assemblée.

Répondant à la question de la contribution des familles au titre des transports soulevée par l'opposition, M. STOTER rappelle qu'il est prévu une dépense de 20,5 millions € à comparer aux 19,7 millions € au Budget primitif 2013, dépense qui intègre l'augmentation de la TVA mais également la réforme des rythmes scolaires attendue fin 2014. Il indique en outre que dès la rentrée scolaire 2013/2014, le dispositif d'aide aux élèves internes a été recentré en faveur des seuls collégiens permettant d'en minorer l'inscription budgétaire de plus de 300 000 €.

Abordant la question des maisons de la vallée, M. STOTER rappelle qu'il ne s'agit pas d'un simple aménagement des maisons mais de la réponse à l'objectif d'offrir aux usagers du fleuve, les services et l'accueil attendus tous les 20 km avec un hébergement possible et des cafés de la vallée et invite ses collègues de l'opposition à se rendre à la maison éclusière d'Ailly-sur-Somme qui sert de laboratoire dans le cadre d'une dynamique de développement économique et touristique durable et de l'optimisation du patrimoine du Département.

M. STOTER insiste ensuite sur le fait que le principe de sincérité budgétaire sert de pierre angulaire depuis 2008 à la construction des budgets du Département et cite les ajustements opérés afin de régulariser des anomalies constatées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle et rappelle que ce principe amène les élus de la majorité à proposer les autorisations budgétaires les plus proches possibles de la réalité des besoins des samariens.

En conclusion, M. STOTER rappelle que le projet de budget primitif 2014, ainsi que ses budgets annexes, sont la traduction de choix politiques volontaristes et responsables et de la poursuite d'une stratégie de maîtrise des équilibres budgétaires garante de la capacité du Département à renforcer son action sur le long terme dans un contexte économique qui tarde à s'améliorer.

Il est procédé à un vote, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, les groupes «Somme à Gauche» et MM. PILOT, JACOB, LINEATTE, BOULOGNE, PROYART, LEFEVRE et GUYOT votant pour, M. LOTTIN s'abstenant.

Après avoir rappelé qu'à 18h se tiendra le vernissage de l'exposition photo de Mme Sophie CRIMONT dans le hall des Feuillants ce jour et que la prochaine commission permanente se tiendra le 7 avril à 10h30, M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 17 heures 05).

LE PRESIDENT,

M. Christian MANABLE

LE SECRETAIRE,

M. Paul PHOT